

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 32 (1947)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (19 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—
abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.

Tél. 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne

Tél. 2 83 90

A la mémoire du pionnier raiffeiseniste suisse Jean-Evangéliste TRABER



Le 22 mars dernier a eu lieu à Hombourg (Thurgovie), en présence des autorités de l'Union Raiffeisen suisse, du président du gouvernement thurgovien, du comité de la Fédération cantonale, des délégués des Caisses thurgoviennes et de la population locale, l'inauguration d'une plaque commémorative apposée sur la maison natale du curé Jean-Evangéliste Traber, pionnier du mouvement Raiffeisen suisse.

La mémoire des grands hommes est le trésor de la maison qui les a produits.

A. Vinet.

« Qu'on me donne un point d'appui et je soulèverai la Terre » disait Archimède. C'est aussi en quelque sorte un point d'appui que cherchait Raiffeisen lorsque, il y a de cela exactement cent ans, il s'employait à améliorer la situation de la population des campagnes rhénanes qui souffrait de la famine et était la proie des usuriers. Ce point d'appui il l'a trouvé : la solidarité, l'amour chré-

tien du prochain. Et avec le levier puissant de l'effort personnel et de l'entraide il a littéralement soulevé le monde. Ses créations géniales se sont répandues dans tout l'univers et partout où les classes paysannes gémissaient dans une situation difficile, le nom de Raiffeisen retentit aujourd'hui pour annoncer la venue d'un état de choses meilleur. En langues différentes des millions de paysans prononcent aujourd'hui ce nom avec vénération.

A cette vénération pour Raiffeisen s'a-

malgame chez nous une vénération non moins profonde pour son grand apôtre en Suisse, le curé Jean-Evangéliste Traber, créateur de la première Caisse de crédit mutuel et de notre Union nationale, promoteur ainsi du mouvement Raiffeisen actuel.

Les 85,000 Raiffeisenistes suisses qui ont le privilège aujourd'hui de récolter déjà à profusion les fruits bénis de la semence que Traber a répandue il y a bientôt cinquante ans dans un sol alors aride éprouvent à un haut degré cette

vénération, formée d'un sentiment profond d'admiration et de reconnaissance. Cette vénération les 330,000 déposants et adeptes des Caisses Raiffeisen ne l'éprouvent pas moins et, au-delà d'eux, la classe paysanne, le pays tout entier.

C'est ce sentiment de vénération qui avait engagé l'Union, il y a quelque quatre ans, à élever en quelque sorte un monument littéraire au curé Traber sous forme d'une biographie destinée à faire connaître toujours mieux l'homme, sa vie et son œuvre aux générations actuelles et futures*.

C'est encore ce sentiment de profonde vénération qui a poussé l'Union suisse à ranimer la flamme du souvenir et de la reconnaissance en apposant une plaque commémorative sur la maison natale du curé Traber.

Cette cérémonie, qui s'est déroulée à Hombourg, le 22 mars dernier — dont nous donnons ci-après une bien pâle relation — s'inscrira en lettres d'or dans les annales du raiffeisenisme suisse.

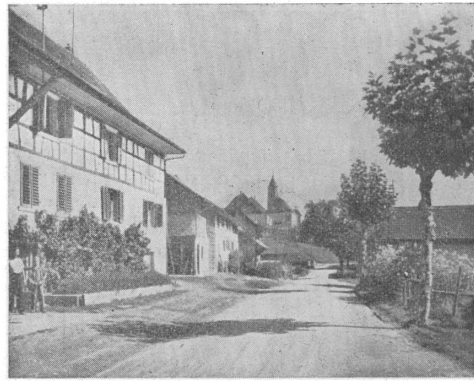
* * *

Hombourg, village d'origine du curé Traber

La Thurgovie est un beau et riche pays, habité par une population laborieuse et sympathique. L'auto qui nous transporte file entre la vallée quelque peu uniforme de la Thour et la magnifique contrée qui longe le lac inférieur de Constance, sur un plateau ondulé où se succèdent des gorges profondes, couvertes de forêts, des collines couronnées de bosquets, de grandes prairies, de plantureux vergers et de longs champs de blé. Après avoir fait escale au château de Klingenberg, (où la Fédération thurgovienne tient en ce moment son assemblée annuelle de délégués) nous gagnons ensuite le village paysan de Hombourg, sis sur un promontoir d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Dans le paysage qui s'étend devant nous on aperçoit les résidences thurgoviennes de Frauenfeld et de Weinfelden. A l'arrière se dessinent vaguement, dans le lointain, les Hautes-Alpes. Commune de l'ancienne seigneurie de Klingenberg, les archives en font mention pour la première fois en 889. Un château existait encore en 1449 sur l'emplacement de l'église actuelle. C'est sur ce sol quasi historique que vivait depuis des siècles la famille des Traber ; à Hombourg on peut suivre pendant trois cents ans la lignée ininterrompue des ascendants du pionnier raiffeiseniste.

Aujourd'hui le village d'Hombourg a revêtu sa parure des dimanches et jours de fêtes. Tout y est propre et ordonné. Aux portes des maisons on voit la population endimanchée. Et sur la haute tour de l'église et sur la place du village flottent des oriflammes mariant le rouge et blanc fédéral au vert et blanc thurgovien.

* Le curé-doyen J.-E. Traber, pionnier Raiffeiseniste suisse, par A. Böhi A. Montavon. Editeur : Union suisse des Caisses Raiffeisen, St-Gall.



Le paisible village d'Hombourg

Devant la maison natale du pionnier raiffeiseniste

La maison où le curé Traber a vu le jour et où s'est écoulée son enfance est eise au nord-est du village, non loin de l'église. C'est une modeste petite maison campagnarde avec d'un côté la grange et de l'autre la maison d'habitation aux fenêtres fleuries de géraniums. Elle était autrefois plus petite, nous dit-on ; elle a été dès lors un peu agrandie, et rénovée.

Cette humble maison de paysan est aujourd'hui un lieu de pèlerinage raiffeiseniste et va vivre une heure historique. Sur sa façade, encadrée par des drapeaux suisse et thurgovien, un rideau voile encore la plaque commémorative qui la signalera dorénavant à la postérité.

Dans la cour une tribune en branches de sapin, drapée aux couleurs fédérales, a été dressée. Une foule nombreuse se masse autour d'elle. Le représentant du gouvernement thurgovien, les autorités et la direction de l'Union raiffeisen suisse, le comité de la Fédération cantonale et les délégués des Caisses thurgoviennes se mêlent tout simplement, tout démocratiquement à la population du village, aux enfants des écoles qui ont été aussi conviés à vivre cette cérémonie du souvenir qui marquera dans les annales du village.

* * *

La cérémonie d'inauguration

Deux heures sonnent au clocher du village, dont les cloches se mettent à sonner à toute volée, marquant la solennité de l'heure. Le Chœur d'hommes d'Hombourg prélude à la manifestation par le choral « Grand Dieu nous te bénissons ». Puis M. Dickenmann, député, président de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen monte le premier à la tribune.

M. Dickenmann souhaite une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance en saluant tout spécialement les autorités et la Direction de l'Union suisse ainsi que M. Reutlinger, président du gouvernement thurgovien. Il exprime particulièrement sa gratitude à M. le dir. Heuberger, l'initiateur de cette manifestation.

La commémoration de ce jour, à la-

quelle la Fédération thurgovienne s'est directement associée, n'est pas une simple manifestation cantonale, mais une véritable fête nationale du souvenir et de la reconnaissance.

Tout en laissant aux orateurs plus autorisés qui lui succéderont le soin de raporter en détail la vie et l'œuvre du curé Traber, le président Dickenmann tient néanmoins à dire tout ce que nous devons à l'humble fils de paysan d'Hombourg, dont la destinée a fait un grand citoyen et un véritable bienfaiteur de la classe moyenne paysanne de notre pays.

Le grand mérite du curé Traber, dit en substance l'orateur, est non seulement d'avoir enseigné — d'autres l'avaient fait avant lui — que la coopération rurale de crédit était possible aussi dans notre pays, mais de l'avoir démontré par une réalisation pratique, déclanchant ainsi un mouvement qui répondait depuis longtemps à un véritable besoin.

Un de ses immenses mérites est aussi d'avoir enseigné à ses adeptes à placer toujours l'intérêt général au-dessus de leurs intérêts particuliers en inculquant ainsi dans nos campagnes l'esprit de sacrifice à la chose publique. La coopération rurale sous toutes ses formes a besoin d'hommes, de femmes aussi, désintéressés et dévoués, disposés à payer de leur personne pour le bien commun.

Un grand mérite du curé Traber, enfin, est d'avoir reconnu d'emblée la haute valeur non seulement économique mais encore sociale et éthique des principes de Raiffeisen et de les avoir introduits chez nous dans toute leur pureté.

Grâce à Traber notre population rurale a aujourd'hui le privilège de posséder des institutions qui lui permettent, par l'effort personnel et l'entraide, d'améliorer ses conditions d'existence. Notre génération a le privilège de continuer son œuvre. Ce doit être pour nous un sujet de fierté, mais cet appel constitue une responsabilité que nous saurons assumer.

Puis c'est au tour de M. Heuberger, directeur de l'Union, de gravir la tribune, cependant que le voile qui recouvrait jusqu'ici la plaque commémorative est enlevé. La foule se recueille, éprouvant une

évidente émotion à regarder le visage personnel et familial de cette maison, à contempler les choses simples que Traber a regardées si souvent, qu'il a tant aimées.

Discours de M. Heuberger, directeur de l'Union

M. Heuberger brosse un tableau adéquat de l'attachante personnalité de la vie et de l'œuvre du père du mouvement raiffeiseniste suisse.

Jean-Evangéliste Traber est né le 24 mars 1854 dans une famille paysanne où dès les plus jeunes années la lutte est à l'ordre du jour : lutte contre la misère, lutte contre la mauvaise santé. Le père, petit paysan-menuisier, les six enfants, la mère, tous travaillaient d'arrache-pied pour joindre les deux bouts. Le domaine n'est guère étendu, les champs sont trop petits, le métier de menuisier rapporte peu. Et puis, père et mère toussent ! Deux enfants sont morts à peine âgés de quelques jours. C'est normal à l'époque, mais Jean Traber, tout jeune, emmagasine les impressions, il sent, il vibre... et tout cela servira à faire de lui le Bon Samaritain de toutes les causes négligées, le redresseur de toutes les injustices.

A l'école Jean Traber a la chance de tomber sur un maître distingué dans la meilleure acception du terme qui lui donne une bonne instruction primaire. A douze ans, il est placé chez un paysan comme garçon bouvier. Au moment de sa communion, l'enfant décide irrévocablement de devenir prêtre. Rien ne l'arrêtera. Rentré à la maison il se lève à quatre heures et étudie jusqu'à six heures. Puis menuiserie et travail aux champs, sauf une heure volée tous les jours, après dîner, pour une leçon de latin chez son curé. Sur l'établi il y a en permanence une grammaire latine ouverte. Déclinaisons et conjugaisons s'apprennent à la cadence des coups de rabots et de scie. A 19 ans, Jean Traber entre au collège d'Einsiedeln. Pendant deux ans il étudie la théologie à Wurzburg, puis se rend à l'Université de Louvain. A 31 ans, il est curé de Bichelsee. Pendant 40 ans il y travaillera, veillant, priant, stimulant et aidant. Les yeux et les oreilles grands ouverts aux signes des temps, Traber sert ses paroissiens dans tous les domaines. Perspicace, il sait comprendre et prendre les jeunes. Il ne les bourre pas de préceptes, mais les entraîne. Le dimanche il prêche. La semaine il lit et travaille, rit et pleure, lutte et souffre avec ses paroissiens. Il les voit aux champs, à l'atelier, dans la forêt, à l'écurie, dans la rue, à la fontaine. Partout et toujours il trouve le mot qu'il faut pour interroger, consoler, compatir ou conseiller avec une lucidité inouïe. Son activité est presque impossible à décrire ; il est directeur de chant et de sociétés, éducateur, publiciste et écrivain, conseiller et aide des malades, artisan et architecte. Sa vie toute de labeur, et de dévouement s'est terminée le 29 octobre 1930 et aujourd'hui le curé Traber repose à l'ombre de son église de Bichelsee.

Mais la grande œuvre du curé Traber, celle qui est en quelque sorte immortelle, celle que nous glorifions spécialement aujourd'hui c'est son œuvre comme **promoteur du mouvement raiffeiseniste suisse**. Au tournant du siècle, la situation des petits paysans et ouvriers est critique ; ils sont trop isolés, trop abandonnés à eux-

mêmes pour faire face à leurs problèmes. Il faut encourager l'épargne. Le petit paysan a besoin de crédit pour améliorer le rendement de son exploitation. Où emprunter ? Au village, il n'y a pas de banque. En ville, il n'est guère connu et l'on s'intéresse ni à lui, ni aux petites sommes en question. En outre, les conditions des banques sont souvent onéreuses. Non, le petit paysan devrait trouver sur place le crédit nécessaire, là où l'on sait ce que vaut son caractère, sa capacité de travail et où l'on pourra surveiller de près l'emploi du crédit accordé. Le salut, mais c'est une Caisse d'épargne et de crédit basée sur la mutualité ! Traber a entendu parler de Caisses de ce genre fondées en Allemagne par F.-G. Raiffeisen. Déjà en Suisse, ici et là, on en parle. Traber ne se borne pas à la théorie. Il est un réalisateur. Il met tout en œuvre pour lancer en Suisse non seulement une Caisse, mais les Caisses Raiffeisen. La lutte sera dure. L'égoïsme se dresse farouchement contre cet appel à la solidarité. Mais Traber est un convaincu. Rien ne l'arrête. Le 1er janvier 1900, il parvient à réaliser son projet et fonde la première Caisse Raiffeisen suisse avec 47 adhérents. Les débuts sont difficiles mais avec l'ardeur qui le caractérise, Traber écarte tous

laborateurs pour l'aider et ensuite pour continuer son œuvre. Et aujourd'hui le mouvement Raiffeisen suisse compte 850 Caisses Raiffeisen avec 83,000 sociétaires, 330,000 épargnants, 770 millions de francs de dépôts confiés et près de 30 millions de réserves !

Honneur à toi, humble enfant de Homberg dont cette maison a abrité le berceau. Par l'acte solennel de ce jour nous t'adressons l'hommage de notre durable souvenir, de notre profonde reconnaissance. Nous te promettons de continuer fidèlement ton œuvre admirable en maintenant toujours en honneur les grands principes de l'effort personnel, de l'entraide, de l'amour chrétien du prochain. Ton œuvre sera pour nous un bien sacré, un trésor sur lequel nous veillerons jalousement, que nous feront fructifier et que nous transmettrons comme précieux héritage aux générations futures.

Les paroles éloquentes du directeur de l'Union sont suivies avec un très vif intérêt. Les chanteurs se produisent à nouveau et du seuil de la porte de la maison Traber un jeune garçon déclame



La plaque commémorative portant l'inscription « Maison natale du pionnier Raiffeiseniste suisse curé Jean-Ev. Traber, 24 mars 1854—29 octobre 1930 »

les obstacles. Sa persévérance est récompensée. L'idée pénètre petit à petit dans les milieux réfractaires. Traber s'emploie alors à faire profiter d'autres villages des bienfaits des Caisses Raiffeisen. En véritable apôtre de la cause dont il a compris l'importance pour l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale des populations rurales il parle, écrit, agit. Il est appelé à droite et à gauche. Le mouvement Raiffeisen est déclenché. Des Caisses se fondent dans plusieurs cantons. Traber ne tarde pas à se rendre compte que les Caisses ne peuvent pas vivre isolées. Il sent la nécessité de les grouper en une Fédération nationale pour la défense générale de leurs intérêts, avec une Caisse centrale leur garantissant l'indépendance financière et un système de revision professionnel approprié. Et le 12 juin 1902, il fonde l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Les colonnes maîtresses du nouvel édifice sont posées, il ne reste plus qu'à construire, aménager, perfectionner. Cela ne se fait pas sans effort. Traber s'emploie avec courage et un dévouement admirable. Il trouve des col-

d'une voix claire et chaude une ode composée pour la circonstance et dédiée au grand citoyen du village et à son œuvre.

L'hommage du gouvernement

Puis M. Hans Reutlinger, président du Conseil d'Etat, monte à la tribune et associe le gouvernement et le peuple thurgovien à l'hommage rendu à la mémoire d'un de ses plus illustres citoyens.

M. Reutlinger dit tout d'abord combien il est personnellement heureux de pouvoir vivre cet acte historique. Il y a 35 ans, alors qu'il professait à l'Ecole cantonale d'agriculture d'Arenenberg, il signalait déjà Traber et ses créations aux jeunes paysans thurgoviens, ses élèves. Il lui fut donné plus tard de fonder lui-même et de présider une Caisse prospère. Comme président de la Fédération thurgovienne il entra par la suite

en contact toujours plus étroit avec le mouvement. Aussi M. Reutlinger se déclare fier et heureux de pouvoir aujourd'hui, comme président du gouvernement et comme raiffeiseniste convaincu, apporter le message des autorités et du peuple thurgovien à l'assemblée de ce jour et au-delà d'elle, à toute la grande famille raiffeiseniste suisse. En Thurgovie, comme dans les autres cantons, les Caisses Raiffeisen ont leur mission à remplir à côté des banques cantonales et des autres banques. Ces institutions se complètent heureusement les unes les autres. Les Caisses Raiffeisen sont les institutions par excellence des villages agricoles. Elles sont l'expression de la volonté d'effort personnel et d'entraide de la population rurale. On reproche volontiers aux paysans de recourir trop facilement à la protection et à l'aide de l'Etat sans faire les efforts utiles pour améliorer eux-mêmes leur situation. Et lorsque des hommes courageux et dévoués veulent œuvrer pour organiser la défense des intérêts agricoles sur le plan de l'épargne et du crédit on s'empresse de les en blâmer sous prétexte que ce domaine n'est pas de leur compétence. Il y a là un paradoxe, une injustice criante. J'ai personnellement servi la cause raiffeiseniste en fondant des Caisses, en présidant l'une d'entre elles et la Fédération cantonale. Je les vois à l'œuvre encore aujourd'hui comme chef du Département de l'agriculture. Je suis convaincu de leur raison d'être et souhaite ardemment que chaque village de la plaine et de la montagne ait bientôt sa Caisse Raiffeisen.

M. Reutlinger parle ensuite des problèmes économiques et sociaux qui se posent actuellement à notre pays et souhaite qu'ils soient résolus dans l'esprit de compréhension mutuelle, de solidarité et d'entraide qui caractérise le raiffeisenisme.

Et le président du gouvernement termine : C'est avec respect que je salue cette maison et cet humble village de mon pays où est né un de nos grands citoyens. Puisse l'œuvre qu'il a créée continuer à se développer, à prospérer et porter des fruits en abondance.

Après cette loyale déclaration de foi raiffeiseniste de l'éminent magistrat thurgovien l'assemblée entonne le bel hymne thurgovien « O Thurgovie, mon beau pays... ».

Il appartient enfin à M. Eisenring, président de la Caisse Raiffeisen locale, de remercier l'Union d'avoir permis à Hombourg de vivre cette journée mémorable.

Ancien élève de Traber l'orateur prononce une allocution pleine de réminiscences, soulignant la forte personnalité du pionnier Raiffeiseniste et son inlassable activité surtout comme curé, éducateur, conseiller et aide aux malades. La plaque commémorative sur laquelle nous veillerons jalousement fera désormais la fierté de Hombourg, et rappellera aux générations futures l'œuvre d'un de ses enfants. Mais Traber possède encore un plus grand et plus beau monument dans les institutions qu'il a créées. Son esprit survit dans ses œuvres.

Puis cette belle et digne fête du souvenir et de la reconnaissance prend fin par l'hymne national suisse entonné spontanément par l'assistance.

Cette fête du cœur restera gravée dans la mémoire de ceux qui eurent le privilège d'y assister. Et nous ne saurions mieux terminer ce pâle aperçu de cette impressionnante cérémonie qu'en citant en traduction française les beaux vers que la poétesse st-galloise Wettach a dédiés à Traber lors du jubilé de l'Union, vers qui sont le reflet de nos sentiments au soir de cette journée :

Un jour, ta main jeta la petite semence
Dans les humbles guérets de ton riant pays
Et voici qu'au soleil mu par la Providence
Il produit cent pour un sous nos regards surpris
En tout lieu, depuis lors, et dans toute jachère
A germé le bon grain, puis mûri la moisson...
O moisson souriante, admirable et si chère,
Qui porte le bonheur au seuil de la maison...
Et dont le plein succès auréole de gloire
Ta figure et ton nom, ta très noble mémoire!

Le cinquantenaire de l'Union suisse des paysans

L'Union suisse des paysans a célébré à Brougg, le lundi de Pentecôte, dans un esprit de joie, de satisfaction et de reconnaissance, le 50e anniversaire de sa fondation. Ce fut une belle et digne manifestation à laquelle près d'un millier de personnes ont pris part, dont trois conseillers fédéraux.

La célébration officielle du jubilé se fit au temple de Brougg, sous la direction de M. F. Porchet, président de l'Union. M. le prof. Howald, directeur actuel et son prédécesseur M. le prof. Laur ont retracé l'essor et l'activité de l'institution de 1897 à 1947 et parlé de l'avenir, des nouvelles et lourdes tâches qui lui incomberont encore. D'éminentes personnalités, parmi lesquelles M. le conseiller fédéral Stampfli, remercièrent les dirigeants et leurs collaborateurs et rendirent hommage à l'activité féconde et aux inappréciables services rendus à l'agriculture et au pays par l'Union et le secrétariat des paysans. Lors du banquet qui suivit plusieurs orateurs célébrèrent la grandeur de la vie paysanne; tout particulièrement remarquée fut l'allocution de M. Etter, président de la Confédération, qui souligna que ce qui importe aujourd'hui n'est pas seulement l'amélioration du sort matériel mais aussi le développement du spirituel et de l'éthique.

Toute la presse agricole a retracé l'œuvre immense de l'Union suisse des paysans. Nous n'y reviendrons donc plus.

L'Union Raiffeisen suisse a tenu à

s'associer aussi à cette manifestation jubilaire et renouvelle ici encore à l'Union suisse des paysans ses félicitations et ses vœux de prospérité. Elle le fait avec une sympathie particulière et un sentiment profond de reconnaissance. L'Union suisse des paysans a en effet toujours été adepte de la cause de la coopération en matière de crédit rural et a toujours fait bénéficier notre mouvement de son bienveillant appui. Par la parole et par la plume ses dirigeants se sont prononcés en faveur des Caisses Raiffeisen et les ont courageusement défendues contre les détracteurs que l'on rencontre encore souvent même dans les milieux paysans. L'Union des paysans se fait régulièrement représenter à nos congrès annuels et soit M. le prof. Laur, soit M. le prof. Howald et tout récemment encore le président actuel M. Porchet, ont tenu à venir personnellement exprimer leur sympathie pour la cause raiffeiseniste et leurs encouragements. C'est également le prof. Laur qui a donné en 1921 le mot d'ordre :

« Il convient de constituer dans chaque commune rurale une coopérative « d'épargne et de crédit administrée selon les principes énoncés par Raiffeisen. »

Que l'Union suisse des paysans soit assurée de la gratitude et des vœux de toute la communauté raiffeiseniste suisse !

La réunion des raiffeisenistes jurassiens bernois

Le dynamisme du mouvement raiffeiseniste s'affirme de plus en plus en terre jurassienne : c'est ce que se sont plu à constater les délégués des Caisses Raiffeisen réunis le dimanche après-midi, 27 avril, à Alle, pour la 22e assemblée annuelle de la Fédération.

Amenés de Porrentruy à Alle par train spécial pour gagner un temps précieux, les participants prennent immédiatement place dans la grande salle si confortable de la Maison des Oeuvres. Ils y sont accueillis par une vibrante allocution de bienvenue du président de la Fédération, M. Léon Membréz (Loveresse), qui dirigera les débats avec le brio et le tact dont il a le talent. Le président de la Caisse locale, M. Riat, y associe aussi le salut cordial des Raiffeisenistes de Alle qui nous reçoivent à bras ouverts.

Et la suite des tractanda administratifs va se dérouler sans à-coup, avec tout le sérieux qui caractérise les séan-

ces de nos dirigeants et dans une atmosphère de travail et de saine collaboration. Par la lecture du procès-verbal, le secrétaire, M. l'abbé Cordelier (Courtételle), retrace fidèlement les péripéties de l'assemblée de Mervelier en 1946. Au bureau sont adjoints deux scrutateurs : MM. Bugnon (Buix) et Chapuis (Viques). A l'appel, 166 délégués sont annoncés — participation record — alors que 2 Caisses ne sont pas représentées.

Les comptes du ménage particulier de la Fédération, commentés par le trésorier M. Fährdich (Courrendlin), bouclent par le solde de Fr. 3,825.95. L'assemblée les approuve sur proposition des sections vérificatrices de Vermes et de Courchapoix. Celles de la Ferrière et des Bois seront appelées à contrôler les comptes de l'exercice en cours. La cote de base pour le calcul de la cotisation ne sera pas modifiée, soit Fr. 5.— par Fr. 50,000.— de bilan.

Le rapport présidentiel est un morceau de choix, tant par la forme que par le fond ; c'est un acte de foi en la force du Raiffeisenisme qui fait appel à la solidarité chrétienne pour le bien commun. Après avoir fait un tour d'horizon dans toutes les sphères de notre économie nationale, M. Membrez souligne la marche ascendante des C.R. dans le Jura. Le mouvement de fondation ne se ralentit pas. Après la création des Caisses de Mont-Soleil, de Miécourt et de Courgenay en 1946, voici que l'année 1947 a déjà vu la naissance de celles de Soyhières et de Pleigne. D'autres pointent encore à l'horizon. Et le président de proclamer alors les résultats de l'ensemble des Caisses de la Fédération qui toutes en particulier enregistrent de réjouissants progrès :

Groupant 3300 membres, les 53 Caisses ont brassé pour 30,6 millions d'affaires. La somme globale des bilans s'inscrit par 16,8 millions marquant un bond de 2,4 millions, soit de 15 % sur l'année précédente. Les 9500 déposants ont constitué un volume de 13 millions d'épargne. Avec le bénéfice net réalisé de Fr. 64,350.—, les réserves atteignent Fr. 362,000.—.

L'ordre du jour appelle la présentation des nouveaux statuts-type. Le représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur, après avoir apporté en termes chaleureux le salut et les félicitations des organes directeurs de St-Gall fait un exposé précis sur l'obligation légale pour nos Caisses d'harmoniser leurs statuts au Code fédéral des obligations révisé. Ces innova-

tions sont d'ailleurs insignifiantes, d'ordre plutôt formel, preuve éclatante de la vivante actualité des principes toujours rationnels qui sont à la base de nos statuts. En approuvant le projet à l'unanimité, l'assemblée proclame avec enthousiasme sa fidélité à la charte Raiffeisen.

Aucun mandat n'arrivant à échéance, il n'y aurait pas d'élections statutaires cette année si un vide ne devait être comblé au sein du comité. M. Jules Voisard (Fontenais), le dévoué secrétaire a donné sa démission pour raison de santé. S'inclinant avec regret devant ce départ, l'assemblée exprime ses vœux et ses vifs remerciements à ce serviteur fidèle et appelle M. Louis Dau-court (Fahy) à lui succéder.

C'est encore la voix de l'Union qui se fait entendre. Nos assises veulent être chaque fois un enseignement pour les dirigeants locaux. M. Froidevaux, reviseur, fait part de quelques considérations générales tirées de réflexions faites sur place au cours de ses tournées d'inspection, à l'unique effet de perfectionner l'administration et la gestion des affaires. Il soulève et met au point tour à tour les problèmes qui se posent actuellement à une bonne pratique bancaire dans le cadre de l'application stricte des statuts.

Une proposition émanant de M. Farine Jean (Montfaucon) et marquant l'urgente nécessité d'une propagande active en faveur de l'esprit d'économie parmi la jeunesse, est laissée au comité pour étude.

Comme de coutume, le pionnier des C.R. en terre jurassienne se charge de tirer les conclusions d'une si fructueuse journée. M. l'abbé Montavon (Courroux), membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse, continue à être le moniteur avisé, maintenant bien illuminé le phare des Raiffeisen et Traber au sein de la Fédération. Fier de constater la force d'expansion du Raiffeisenisme, force qui lui vient de lui-même, il relève l'attitude chrétienne des statuts et en résume la lettre et l'esprit dans un décalogue original, plein de saveur et de sens pratique. Par acclamations, toute l'assistance prend l'engagement de faire de ce credo son guide judicieux et fidèle.

Après cette laborieuse séance, tous les participants se rendent au café du « Régional » pour la collation traditionnelle. Ils y sont reçus par le brillant toast de M. Greppin, maire de la riante commune de Alle, et charmés par les

productions artistiques du chœur mixte « Echo de l'Allaine » dirigé avec maîtrise par M. Evariste Lachat, instituteur.

Mais les minutes sont comptées et la joie les rend courtes. M. Membrez, président, à qui s'en va la grande partie des mérites de la journée, transmet encore un télégramme de sympathie de M. le doyen de Porrentruy, remet une modeste marque de reconnaissance au vétéran M. Paul Theubet de Bure pour ses 25 ans d'activité au sein des organes dirigeants de sa Caisse locale, puis clôt ces assises fécondes par le merci de tous et à tous en en appelant à la cristallisation des bonnes volontés autour de nos institutions d'entraide sociale. Fx.

Fédération vaudoise

M. Maillard, président, nous signale qu'au nombre des vétérans qui ont été à l'honneur lors de la dernière assemblée de la Fédération et dont les noms ont été publiés dans le dernier numéro du « Messenger » il y a lieu d'ajouter

M. Dufey Emile et
M. Savary Jules

qui font partie des organes dirigeants de la Caisse de Sassel depuis plus de 25 ans et qui ont également reçu le portefeuille souvenir de la Fédération.

Il s'agit là d'une regrettable et bien involontaire omission de notre correspondant. La Rédaction présente ses humbles excuses aux intéressés.

De tout un peu

*** Pétition en vue de la revision d'une loi bernoise surannée.** Les autorités communales de Gessenay ont adressé à la Conférence des communes de l'Oberland bernois une requête tendant à une revision de la loi actuelle sur la Caisse hypothécaire du canton de Berne, spécialement en vue de la suppression de la garantie spéciale que doivent fournir les communes pour les prêts qu'effectue la Caisse hypothécaire sur leur territoire (il s'agit là d'une particularité bernoise absolument inconnue dans les autres cantons et qui présente de gros inconvénients pour les communes). Les Caisses Raiffeisen applaudiront certainement à cette pétition. Ce sera également l'occasion favorable de supprimer une autre anomalie, soit la disposition de la loi qui permet à la Caisse hypothécaire de refuser à ses débiteurs le remboursement de leurs dettes autrement que par le paiement des annuités convenues lors de la conclusion du contrat. Cette disposition contraire à toute pratique bancaire a pour conséquence que le débiteur qui dispose des fonds utiles ne peut se libérer de sa dette et réaliser son désendettement ou qu'il ne peut, s'il y voit un

avantage, la transférer à un autre créancier.

* **Pan... sur les Caisses Raiffeisen.** Lors de la session de mai du Grand Conseil du canton des Grisons, à l'occasion de la discussion du rapport du gouvernement sur les affaires générales, un député, le Dr Zah, a cru devoir contester aux Caisses Raiffeisen leur droit à l'existence en les qualifiant d'institutions superflues dans le canton. Cette attaque a entraîné immédiatement une véritable levée de boucliers de députés sympathiques à notre mouvement : pas moins de six d'entre eux sont intervenus dans la discussion pour défendre ces institutions d'épargne et de crédit qui sont excessivement populaires dans les vallées montagneuses.

* **Pour la protection des petits épargnants.** La Société suisse pour la protection des épargnants et du petit capital s'est occupée dans sa dernière assemblée générale de la situation précaire des petits rentiers. Après avoir entendu un exposé sur la question elle a constaté que, du fait du renchérissement, de la baisse de l'intérêt et de la pression fiscale, les petits rentiers subissent une perte de 50 %, de sorte que les 96,000 personnes qui forment cette catégorie en Suisse sont en partie devant une dure nécessité. La disparition de cette importante partie de nos classes moyennes aurait pour notre pays de graves conséquences économiques, sociales et politiques. Après une ample discussion l'assemblée a adressé aux autorités fédérales et cantonales la prière urgente d'apporter plus d'attention, au point de vue fiscal, au problème des épargnants.

* **La situation financière des communes vaudoises.** Au 31 décembre 1945, il y avait, dans le canton de Vaud, 319 communes dans une situation financière normale et 69 communes dans une situation difficile.

Le total des emprunts des communes était de Fr. 228,282,000.—. 24 communes seulement n'avaient pas d'emprunt.

Au cours de cette même année, les impôts communaux ont rapporté Fr. 29,464,000. 9 communes ne percevaient pas d'impôt.

A fin 1946, trois communes étaient sous régie et deux sous contrôle.

* **Le dévouement récompensé.** Le plus excentrique des multimillionnaires américains, Harry G. Thaw, a réparti sa fortune entre plusieurs centaines de bénéficiaires dont la plupart ne l'avaient approché qu'une fois dans leur vie et qui avaient complètement oublié son existence : des soldats de la première guerre mondiale, des artistes, des journalistes, des chauffeurs de taxis. On s'est aperçu finalement que tous ces gens, rentrés dans l'inconnu, avaient eu, à un moment ou à un autre, un geste, une amabilité gratuite pour Thaw ou qu'ils lui avaient fait passer cinq minutes agréables. L'excentrique était tout simplement un homme reconnaissant; c'était, on en conviendra, le signe le plus certain de l'originalité à notre époque.

* **Le marché de l'argent et des capitaux** reste sans perturbations notables. La liquidité est encore abondante en apparence mais elle a une évidente tendance à se résorber petit à petit. Le ralentissement général de l'afflux de nouveaux dépôts ainsi que la recrudescence des retraits et des demandes de prêts et crédits persistent aussi dans le secteur des Caisses Raiffeisen. Celles-ci seront donc bien inspirées en attribuant une attention toujours plus grande au maintien constant d'une saine et forte liquidité de leur bilan. Les Caisses qui ne disposent

pas d'un surplus important de capitaux stables se cantonneront sagement dans les petites affaires courantes. En tout état de cause le crédit à l'Union ne peut pas être mis à contribution pour effectuer d'importants prêts hypothécaires à long terme.

Les taux créanciers de 2 ¼ % et 3 % pour les obligations, 2 ¼—2 ½ % pour l'épargne et 1—1 ¼ % pour le compte courant peuvent toujours être considérés comme normaux.

Le coin de la sympathie

Le 2 juillet, Monsieur le *chanoine Victor Raemy*, curé de Morlon, président d'honneur de la Fédération de Fribourg-romand, pionnier émérite de la cause raiffeiseniste en terre fribourgeoise, a célébré son 75^e anniversaire.

Nous sommes certains d'interpréter non seulement les sentiments des organes et de la direction de l'Union mais encore de tous les raiffeisenistes fribourgeois et romands en lui adressant ici, à cette occasion, les félicitations chaleureuses et l'hommage de la vénération de tous. La Rédaction du « *Messager* », en particulier, exprime à son distingué et apprécié collaborateur ses plus vifs souhaits et l'expression de sa gratitude toute spéciale.

L'action raiffeiseniste du révérend chanoine Raemy est immense. Elle mériterait d'être rappelée ici en détail. Après avoir fondé, en 1908, une Caisse dans sa paroisse de Morlon, il se fit l'apôtre de la cause raiffeiseniste par la parole et par la plume. Il allait dans les cures, donnait des conférences, encourageait la population à s'assurer les bienfaits des institutions Raiffeisen dont il avait reconnu la haute valeur non seulement économique mais encore sociale et morale. La plupart des 49 Caisses actuelles de Fribourg-romand sont ainsi nées de son initiative ou de sa collaboration. En 1916, il fonda également la Fédération de Fribourg romand qu'il présida avec une haute compétence durant près de 30 ans. Comme collaborateur régulier du « *Messager Raiffeisen* », il exerça aussi une influence considérable sur le raiffeisenisme en Suisse romande ; ses études approfondies des principes raiffeisenistes, ses articles touchant principalement au côté moral et spirituelle de nos institutions ont toujours été particulièrement appréciés.

Monsieur le chanoine Raemy a bien mérité de la cause raiffeiseniste. Nous lui sommes profondément reconnaissants de tout ce qu'il a fait avec un dévouement admirable. Et en lui renouvelant l'hommage de notre haute estime et de notre respectueuse sympathie, nous exprimons le vœu ardent que Dieu lui accorde santé et bonheur pendant de nombreuses années encore.

Conseil :

Pour avoir de l'argent devant soi, il faut savoir le mettre de côté...

CORRESPONDANCE

M. A. G. à R,

Une mise au point

Nous avons bien reçu la « *Lettre du Gothard* » No 129/30 du 1^{er} mars 1947 qui reproduit une interview de M. Maire, directeur des Laiteries à Genève, sur la situation de l'agriculture. M. Maire y déclare à cette occasion que « *Les Caisses Raiffeisen n'ont jamais connu une crise aussi difficile que maintenant* ». Il va sans dire que les déclarations de M. Maire ne correspondent absolument pas à la réalité. Nous basant sur les bilans au 31 décembre 1946 et sur les constatations faites lors des revisions effectuées en cours d'année nous pouvons constater que la situation des Caisses Raiffeisen n'est non seulement pas difficile mais qu'au contraire **elle n'a jamais été aussi prospère que maintenant**. Elles accusent toutes un réjouissant développement, l'épargne est en progrès et le service de l'intérêt et de l'amortissement des prêts et crédits intervient tout à fait normalement.

Interpellé spécialement sur cette déclaration, M. Maire déclare qu'il pensait simplement que les difficultés qu'a traversées l'agriculture en Suisse romande — et dans le canton de Genève tout spécialement — au cours de ces dernières années se seraient répercutées sur la situation des Caisses Raiffeisen, en ce sens que les débiteurs auraient plus de peine à payer leurs intérêts et amortissements. Membre lui-même d'une Caisse de crédit mutuel et adepte du mouvement raiffeiseniste il est navré que cette maladroite déclaration ait provoqué des malentendus et surtout qu'elle ait été mal interprétée.

Dont acte.

La réclame inopportune

Un caissier nous écrit :

« Je remarque dans un grand journal agricole hebdomadaire une réclame d'une Caisse annonçant un taux supérieur à celui que préconise l'Union. Je ne discute pas de l'opportunité de ce taux pour cette Caisse mais je pense que la réclame dans un journal répandu dans tout le canton peut présenter quelques inconvénients. Un client nous a fait part de son étonnement en constatant que nous n'avions pas le même taux. Il a fallu expliquer que chaque Caisse fixait son taux selon ses possibilités et les circonstances locales. Il n'en est pas moins resté dans l'esprit de notre client une certaine surprise de constater que dans un même canton les Caisses ne pratiquaient pas les mêmes taux créanciers et qu'on en fasse réclame. Quant à moi je pense qu'une Caisse qui par principe a une activité locale, devrait éviter toute réclame dans un journal qui n'est pas local. Qu'en pensez-vous ? »

Les Caisses sont évidemment autonomes en ce qui concerne la fixation de leurs taux d'intérêts. Il va de soi que l'échelle des taux doit toujours bien tenir compte de la situation du marché de l'argent ainsi que des exigences particulières du bilan. Cette ligne de conduite s'impose tout particulièrement dans votre canton où les Caisses, toutes de fondation relativement récentes, doivent faire des bénéfices suffisants pour bien alimenter les réserves et constituer ainsi rapidement les fonds propres imposés par la loi sur les banques. En s'en tenant ainsi aux taux officiels les Caisses feront acte de solidarité et de loyale coopération,

en se facilitant mutuellement la tâche.

Par ailleurs nous considérons, tout comme vous, que **la Caisse Raiffeisen ayant un caractère purement local ne doit par principe pas faire de réclame hors de sa circonscription**. Des annonces dans les journaux qui ne sont pas locaux n'ont du reste absolument aucun sens puisque la Caisse a une clientèle exclusivement locale et n'accepte pas des fonds du dehors.

M. A. F.

De la conservation du double des clés de coffre-forts

L'Union recommande aux Caisses affiliées de déposer le double des clés du coffre-fort dans les chambres fortes de l'Union.

Cette disposition générale a été prise à la suite de certaines expériences fâcheuses faites et à la demande de nombreuses Caisses.

Les motifs en sont les suivants :

1) Il importe que le double des clés soit déposé chez une personne indépendante du caissier, en toute sécurité (si possible dans un coffre-fort) à l'abri de tout risque de vol, de perte ou d'abus.

2) Il est certes admissible que les clés soient déposées ainsi chez le président ou chez un autre membre de la direction, sous pli cacheté et contre quittance.

Mais l'expérience a révélé que ce système avait certains inconvénients. Il est arrivé que ces clés n'étaient pas toujours conservées avec le soin voulu. Des cas se sont présentés où elles se sont égarées. Il a fallu alors changer de serrure, ce qui occasionne près de Fr. 500.— de frais. D'autres abus se sont également présentés.

3) **Pour ces différents motifs la garde gratuite dans les chambres fortes de l'Union s'avère indéniablement la solution la plus rationnelle dans l'intérêt de la caisse, du caissier comme du président.**

C'est d'ailleurs l'unique procédé assurant la sécurité parfaite et personnelle du caissier.

Communications du Bureau de l'Union

Revision des statuts et inscription au registre du commerce

Le délai officiel imparti aux sociétés coopératives pour l'adaptation de leurs statuts aux dispositions du Code des obligations révisé échoit le 30 juin 1947.

L'Union a toutefois sollicité et obtenu que ce délai soit prolongé jusqu'au 1er juin 1948 pour les Caisses Raiffeisen affiliées.

Les préposés au registre du commerce ont été informés de cette prolongation directement par l'Office fédéral à Berne.

L'assemblée des délégués du 5 mai 1947 à Montreux ayant ratifié les nouveaux statuts-type ceux-ci devront être encore adoptés individuellement par toutes les Caisses affiliées. Cela interviendra simplement lors de l'assemblée générale ordinaire de 1948. L'Union re-

Les commandements raiffeisenistes

De Raiffeisen et de Traber, philanthropes, qui le niera ?

Voici, pour tous leurs vrais disciples, en dix mots, les commandements.

1. « Banque » on me dit, c'est trop d'honneur. « Copé » tu m'appelleras. Aux banques les grosses affaires, je suis pour les petites gens.
2. La Caisse est Mutualité, cela jamais tu n'oublieras. Cela signifie qu'on y œuvre, avant tout, solidairement.
3. Veux-tu des fonds, pas trop coûteux ? comme membre tu t'inscriras. Veux-tu ton argent déposer ? Fais-le sans autre, simplement.
4. Pour une commune ou paroisse la Société existera. L'argent du village au village et sans aucun dérangement.
5. Politique ou religion jamais tu ne discuteras. Honnêteté, travail et mœurs, cela comptera seulement.
6. Au Comité ou au Conseil un poste tu accepteras. Mais si grand que soit le travail, tout à fait gratuitement.
7. Si dans le Comité tu es, chaque mois tu t'y trouveras, Si tu fais partie du Conseil, tous les trois mois bien fixement.
8. Si tu es membre dirigeant, le plus grand secret garderas, Et des dépôts et des emprunts, et de tout, consciencieusement.
9. Ami, ta Caisse et son progrès toujours bien à cœur tu auras. Tu l'aimeras, la défendras, la serviras fidèlement.
10. Mais en tout cela, crois-le bien, jamais tu ne réussiras, Sans l'« Union », qui restera de ce grand œuvre la Maman. Raiffeisenistes, nous sommes forts et l'avenir nous chantera. Dieu nous bénit... En avant !... Unis, disciplinés fortement.

A. Montavon.

mettra à chaque Caisse, vers la fin de cette année encore, toutes les instructions de circonstance avec les formulaires utiles.

Les Caisses qui, contre toute attente, recevraient encore un rappel du registre du commerce en vue de l'inscription avant le 30 juin 1947 pourront se référer à cette prolongation officielle de délai, en invitant éventuellement le préposé à s'adresser à Berne ou à l'Union.

PENSEE

Ce qui sauve les civilisations succssives, ce qui en assure la continuité à travers les siècles, ce ne sont point les grandes formations politiques, ni les grandes organisations étatiques, mais la persistance au même lieu d'une cité, d'un village, d'un domaine, d'une famille. Les cellules sociales sont plus fortes que le tissu. Il en est toujours qui persistent quand le tissu s'est déchiré, effiloché. Sauver, maintenir, transmettre, c'est toute la civilisation.

Gonzague de Reynold.

Le curé-doyen

Jean-Evangéliste

TRABER

par

Alfred Böhi

Traduction française de A. Montavon

Etude biographique de 160 pages, avec 12 illustrations, de la vie et de l'œuvre du grand philanthrope, avec historique complet des débuts du mouvement Raiffeisen en Suisse.

En vente au prix de Fr. 4.50 à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à St-Gall.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

La pagina dei raiffeisenisti della Svizzera italiana

Due problemi attuali

Due problemi interessano vivamente ed hanno anche... preoccupato l'Unione e le nostre Casse.

Il primo, quello del *risparmio*, è stato alcuni giorni fa risolto, grazie alla generosità dell'Unione, che in vero spirito federale ha steso la mano alle Casse ticinesi, venendo loro in aiuto, dimostrando così coi fatti che la solidarietà raiffeisenista non è una vana parola!

Per la legge cantonale del 1938 infatti, il deposito in cassa di risparmio deve essere garantito sin all'importo di Fr. 5000.— per ogni singolo libretto in misura dell'80 % con deposito in pegno di titoli o di ipoteche da parte della Banca (Cassa) che riceve il risparmio.

Le Casse e specie l'Unione non avevano potuto regolarizzare la loro posizione malgrado il loro interessamento. Infine dopo un colloquio tra una delegazione dell'Unione con l'on. Direttore e Segretario del Dipartimento di Controllo, svoltosi in una atmosfera di schietta cordialità e di reciproca comprensione, si è addivenuti ad un accordo che metterà i risparmiatori delle nostre Casse al beneficio della legge. Basti qui notare che con la responsabilità illimitata il deposito presso le nostre Casse a risparmio è così doppiamente garantito! L'Unione costituirà un pegno a favore dello Stato del Cantone Ticino per l'ammontare complessivo del risparmio depositato nelle nostre Casse. E questo è un gravissimo onere che si assume l'Unione, che non può essere sopportato all'infinito. Dobbiamo perciò pensare sin d'ora a studiare le modalità di far sì che ogni singola Cassa possa garantire il risparmio depositato con propri titoli (per es. costituzione in pegno di titoli ipotecari ecc.) Ma più di tutto bisogna studiare e lavorare, con la parola e con gli scritti, per ottenere presto una revisione della legge non più attuale né necessaria, sia perchè la legge federale già tutela sufficientemente il risparmio, sia perchè le particolari condizioni che causarono detta legge già da lungo tempo più non esistono.

Problema da studiare a fondo e che la futura nostra Federazione dovrà risolvere!

Questione pure importante, quella del *bollo cantonale*. Malgrado le nostre direttive, alcune Casse hanno avuto difficoltà con la legge, specie per quel che riguarda la bollatura degli atti. A scan-

so di equivoci diciamo qui che, in ogni caso e senza alcuna eccezione, gli atti devono essere trasmessi al Dip. Finanze entro dieci giorni dalla data del contratto che figura nell'atto. Rendiamo perciò attente le Casse affinché verifichino prima la data del contratto. Se son già trascorsi dieci giorni, se lo si invia si pagherà una sanatoria che è dieci volte il bollo mancante (per es. bollo mancante Fr. 10.—, sanatoria Fr. 100.—). Pure questa legge necessita di una prossima revisione perchè troppo severa e restrittiva; per es. per gli atti per cui è prescritta la carta bollata non si possono usare in sostituzione le marche da bollo. Come alle direttive dell'Unione, i dirigenti delle Casse devono agire, data la complessità e severità della legge, con molta prudenza e nei casi, anche di semplice incertezza, rivolgersi tempestivamente all'Unione, che darà tutte le necessarie direttive si da prevenire ed evitare spiacevoli... sorprese!

I raiffeisenisti ticinesi hanno perciò molto e proficuo lavoro da compiere e non dubitiamo che con la loro unione, con la loro collaborazione, con la loro concordia, unendo le loro attività e buona volontà nella futura Federazione, attueranno, in un avvenire non lontano, queste riforme necessarie per il bene del paese tutto e dell'economia rurale.

Dr E. R.

L'ATTIVITA DI FONDAZIONE

Gordola, undicesima Cassa ticinese!

Gordola, la popolosa borgata di oltre 1000 abitanti sul Piano di Magadino, alle porte di Locarno e della Verzasca, ha, prima nel locarnese, la sua Cassa rurale sistema Raiffeisen. La questione lungamente studiata, approfondita, con lunghe discussioni e conferenze di promotori e di appartenenti al movimento raiffeisenista, ha avuto la realizzazione pratica sabato sera 19 aprile 1947. Nella sala municipale di Gordola, alla presenza di quasi tutti i membri, si è avuta l'assemblea di fondazione. Il signor Dr. E. Riva ha portato il saluto dell'Unione e delle Casse consorelle ed ha presentato gli statuti ed i regolamenti che sono stati accettati all'unanimità.

A presidente del comitato di direzione risultò eletto il signor Marzorini Rocco, mentre a presidente del consiglio di sorveglianza si nominò il signor Scattini Cesare ed a cassiere il signor Ezio Godiga.

La Cassa, che conta già ben 30 soci, ha iniziato la sua attività il 1 maggio u.s. La fondazione della Cassa rurale segna una data di progresso per Gordola, perchè questa nuova istituzione, con la mutua fiducia, con l'aiuto reciproco, con la buona volontà e la costanza di superare ogni difficoltà, sarà, in un domani non

lontano, fonte preziosa di benessere morale e materiale per il paese tutto.

Alla novella Cassa porgiamo i migliori auguri per il suo avvenire!

BIBLIOGRAFIA.

Le Banche nel Ticino, del dott. Virginio Mazzolini.

In questi ultimi tempi è apparso questo interessante libro, trattante il ramo bancario ed il suo sviluppo nel cantone Ticino.

La nostra attenzione venne particolarmente attirata dall'articolo

«La Cassa Raiffeisen a Sonvico»

Dopo brevi parole d'introduzione, dimostranti come la causa della mancata popolarità di questo movimento raiffeisenista (fino al 1945) debba venir ricercata nella mancanza assoluta di una efficace propaganda, l'autore cita qualche dato relativo allo sviluppo della vecchia ed interessante Cassa di Sonvico.

Ricordati i primi tentativi del parroco don Rovelli, risalenti al 1922 egli dà poi uno sguardo sull'attività, alla responsabilità illimitata dei soci, mettendo nel giusto risalto, in modo succinto ma chiaro, i fattori fondamentali ed i caratteri principali che fanno della Cassa rurale la vera piccola banca del villaggio, per quanto sia essa differenziata sostanzialmente dai soliti istituti finanziari ad esclusivo scopo lucrativo.

L'autore così termina: «... la Cassa Mutua di Credito di Sonvico, sorta per imperioso bisogno della classe campagnuola, è diventata la banca del villaggio».

Buca a lettere.

Da differenti parti siamo stati interpellati sulla possibilità di accettare **comuni, patriziati, consorzi obbligatori**, quali membri della Cassa rurale.

A titolo informativo comunichiamo che tali enti **non possono** venir accettati quali soci, ciò che potrebbe poi anche venir contestato dai rispettivi uffici del registro di commercio all'atto della domanda di iscrizione. Le rispettive leggi organiche vietano di prestare garanzie, sicurezza, fidejussione verso qualsiasi persona. (Legge organica comunale art. 145; legge organica patriziale art. 50).

In virtù dell'articolo 31 degli statuti, ad istituzioni del genere **possono però essere concessi prestiti** pur essendo enti non aventi la qualità di socio.

Per una adesione quale socio di una cassa rurale i comuni dovranno quindi domandare l'autorizzazione al consiglio di Stato; autorizzazioni che saranno ben raramente accordate.